COUR D'APPEL DE PAPEETETRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
Registre du commerce et des sociétés

Papeete,	le		/	/	•
- /		'		•	

RÉCÉPISSÉ DE COMMANDE D'UN ACTE DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS DU TPI DE PAPEETE

N° RCS: Extrait du registre du commerce et des sociétés (KBIS) Possibilité de délivrer avec le certificat de non faillite Copie du bilan et compte du résultat Copie d'actes de société (Statuts ou PV AG ou Cession de parts ou etc) Copie du bordereau de dépôt de pièces A récupérer le :
INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA DÉLIVRANCE DES EXTRAITS KBIS Toute délivrance d'un extrait KBIS est soumise à la vérification d'éventuelles formalités en cours de traitement par le service du RCS (modification, radiation, jugement) Sauf exception, si une formalité est en cours, le KBIS sera délivré qu'après enregistrement de cette formalité par le greffe. Si vous être à l'origine de ladite formalité, il est inutile de formuler une demande d'extrait KBIS distincte, cet acte sera transmis automatiquement par le greffe au centre de formalités des entreprises après enregistrement.
COUR D'APPEL DE PAPEETE TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE Registre du commerce et des sociétés Papeete, le// RÉCÉPISSÉ DE COMMANDE D'UN ACTE DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS DU TPI DE PAPEETE
N° RCS : Nom du demandeur : □ Extrait du registre du commerce et des sociétés (KBIS) □ Possibilité de délivrer avec le certificat de non faillite

A récupérer le :

☐ Copie du bilan et compte du résultat

☐ Copie du bordereau de dépôt de pièces

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA DÉLIVRANCE DES EXTRAITS KBIS

☐ Copie d'actes de société (Statuts ou PV AG ou Cession de parts ou etc...)

Toute délivrance d'un extrait KBIS est soumise à la vérification d'éventuelles formalités en cours de traitement par le service du RCS (modification, radiation, jugement...)

Sauf exception, si une formalité est en cours, le KBIS sera délivré qu'après enregistrement de cette formalité par le greffe.

Si vous être à l'origine de ladite formalité, il est inutile de formuler une demande d'extrait KBIS distincte, cet acte sera transmis automatiquement par le greffe au centre de formalités des entreprises après enregistrement.